

Voici une petite synthèse des nouvelles analyses de pesticides effectuées à Maule.

Pour simplifier, j'ai employé le mot pesticides pour tous les usages, mais pour les usages domestiques, on parle plutôt de biocides, même si le principe actif est identique. **Il faut savoir qu'on retrouve souvent des pesticides, interdits en agriculture, autorisés... en « biocides », tout simplement parce que les 2 secteurs ne sont pas régis par la même réglementation.**

Les résultats de ces 2 analyses ne sont pas encourageants. Les premières analyses de 2019 indiquaient la présence de 17 pesticides, alors que ces 2 analyses d'automne 2023 effectuées à des endroits différents de la commune présentent respectivement 24 et 26 pesticides.

Les prélèvements ont été réalisés dans plusieurs habitations mauloises situées sur 2 sites distincts :

1) des habitations situées sur la rive gauche de la voie ferrée Centre ville et vallée. Nom de code sur le rapport complet « Amiens »

2) des habitations dispersées sur le versant entre la côte de Beule et Herbeville. Nom de code sur le rapport complet « Chartres 2 »

17 pesticides sont communs aux deux sites de prélèvements

Sur les fiches récapitulatives :

- le X devant un produit signale qu'il est présent sur les 2 sites de prélèvement
- Un produit souligné signale qu'on le trouvait déjà à Maule dans les analyses de 2019.
- En gras et en noir : les interdictions d'usage. En rouge gras: les interdictions tous usages
- En bleu les usages agricoles autorisés
- En marron orangé les usages domestiques et/ou vétérinaires autorisés
- Le mot **ELEVÉ !** suivi d'un point d'exclamation est une donnée statistique qui signale une quantification située dans les 10 % de la population française la plus exposée, c'est à dire qu'il faut en rechercher les causes et faire le maximum pour s'en protéger.
- les données toxicologiques sont en noir et en italique. Quand il n'y a rien de mentionné, c'est qu'il n'y a pas encore assez de données pour confirmer les effets (mais cela ne veut pas que le produit est anodin). Pour plus de détails voir les rapports complets qui précisent certaines innocuités.
- *CMR* : abréviation de Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique
- *PE* : abréviation de Perturbateur endocrinien
- *N* : abréviation de neurotoxique
- *POP* : abréviation de polluant organique persistant

Pour la « vallée-centre ville » (rive gauche de la voie ferrée) on dénombre 26 pesticides

- **10 fongicides** dont 3 à des niveaux élevés : 5 autorisés uniquement en agricole, 2 autorisés uniquement en domestique, 3 autorisés en agricole et en domestique

- **11 insecticides** dont 5 à des niveaux élevés : 4 sont totalement interdits pour tous usages, 6 non autorisés en agricole mais autorisés en domestique et/ou vétérinaire. 1 seul est autorisé pour l'usage agricole, mais comme le prélèvement a été fait fin novembre, il est normal qu'on ne traite plus les champs pour les insectes à cette période. Il faudra voir au printemps.

- **5 herbicides** dont 2 à des niveaux élevés : 3 autorisés en agricole seul, 1 utilisé uniquement en agricole mais interdit depuis 2003 ; 1 interdit en agriculture mais autorisé en domestique pour le «démoussage des toitures...».

Pour le « Versant », on dénombre 24 pesticides

- **5 fongicides** dont 3 à un niveau élevé, un « assez élevé ». 3 utilisés en agriculture, 2 autorisés uniquement en domestique et/ou vétérinaire

- **14 insecticides** dont 7 interdits pour tous usages, 9 à un niveau élevé, 2 à un niveau assez élevé, nombreux sont autorisés en domestique. (comme le prélèvement a été fait fin novembre, il est normal qu'on ne traite plus trop les champs pour les insectes à cette période. Il faudra voir au printemps.)

- **5 herbicides** dont 4 autorisés en agricole seul. 1 en domestique seul (pour le démoussage des toitures...). 3 sont retrouvés à des niveaux élevés.

Conclusion :

Ces analyses montrent que certains de ces principes actifs sont utilisés en agricole **ET** en domestique et/ou vétérinaire : une interrogation demeure donc sur leur provenance. **Nous pouvons au moins agir en éliminant l'usage de ceux qui sont autorisés en domestique ou en vétérinaire seuls** : il existe des huiles essentielles qui peuvent remplacer les insecticides... Un chat n'a pas besoin de collier anti-puces au fipronil – ses puces, contrairement à celles du chien, ne piquent pas les humains – et une alimentation bio pour les animaux leur permet d'éviter les maladies de peau de grattage; les poux des poules peuvent être traités à la terre de diatomées... On peut aussi réfréner notre besoin de « propreté apparente », souvent obtenue à l'aide de produits dangereux pour la santé. Et éliminer les poussières des maisons à l'aide d'aspirateurs « à eau » +filtres EPA (type karcher ou autre) qui ne renvoient pas de particules dans l'atmosphère.

Sur les 2 sites : on trouve plusieurs pesticides interdits pour tous usages, parfois à des niveaux élevés : nous figurons parmi les 10 % de la population française les plus exposés pour bon nombre de produits. Une 2^{ème} analyse au printemps sur d'autres habitations de la commune, donnerait une vision plus exhaustive de la soupe chimique qui contamine nos habitations à l'année. Mais pour l'instant, sur les 2 sites, le cocktail de produits quantifiés est loin d'être anodin. Par ailleurs, au vu des produits utilisés uniquement en agricole et retrouvés à un niveau élevé, la demande du Conseil d'État de prévenir les habitants par une appli AVANT épandage, mesure ignorée par la Chambre d'agriculture des Yvelines, s'avère cruciale.

Aline Read, Le 19 janvier 2024